

Département de la Haute-Garonne



COMMUNE DE MAURESSAC

31190

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAURESSAC se réunissent sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Wilfrid PASQUET, Franck LOUPIAS, Jean-Jacques COUZIER, MARTIN-BENETTI Cécile, Boris CLARET, Samia SOUAÏ, Christophe FREZOU, Stéphanie TETREL, Benjamin VERDIER

Suppléants : Stéphanie ORIOLA, Philippe BEAUREPAIRE

Excusés : Stéphanie CETTOLO Stéphanie donne pouvoir à Samia SOUAÏ, Laure ALBEROLA

Secrétaire de séance : Samia SOUAÏ

La séance commence par l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du onze juin deux mille vingt-six.

• **Délibération : Révision des tarifs des concessions du cimetière communal 2026-07-01**

Suite à l'agrandissement du cimetière des concessions type « caverne » seront proposées en plus des tombes, caveaux, jardin du souvenir et colombarium.

Pour cela, il convient de délibérer sur le tarif ainsi que la durée.

M. le Maire donne lecture de la délibération date du 7 juin 2022 n°2022-06-04 fixant les tarifs comme suit :

- Tombe (3 m²) : 50 € = 15 ans / 100 € = 30 ans / 150 € = 50 ans
- Caveau (6 m²) : 150 € = 15 ans / 300 € = 30 ans / 500 € = 50ans.
- Colombarium (1case) : 150 € = 15 ans / 300 € = 30 ans / 500 € = 50 ans.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de maintenir les prix des concessions comme indiquées ci-dessus et de fixer le prix de concession pour caverne comme suit :

- Caverne (1m²) : 150 € = 15 ans / 300 € = 30 ans / 500 € = 50 ans.

→ Approuvée à l'unanimité

• **Délibération : Avenant du règlement intérieur du cimetière communal 2026-07-02**

Pour faire suite à la proposition et à l'adoption de concession type « caverne », M. le Maire indique qu'il y a lieu de mettre à jour le règlement intérieur du cimetière communal.

« Les caverne sont destinées exclusivement au dépôt d'urnes cinéraires. Les plaques seront collées. Le dépôt des urnes est assuré sous le contrôle d'un élu de la commune. Les caverne peuvent accueillir des gravures dans les mêmes conditions que pour les types de concession. Les éventuelles photos doivent résister aux intempéries. Les vases devront être scellés sur la concession. Les cendres non réclamées par les familles après le non renouvellement des concessions cinéraires seront dispersées dans le jardin du souvenir dans un délais de 2 ans et un jour après la date d'expiration de la concession. »

→ Approuvée à l'unanimité

- **Délibération : Travaux de réfection de voiries communales 2026-07-03**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de réfections de voiries suite à une dégradation importante de la chaussée pouvant engager la commune en cas d'accident :

- au lieu-dit « Le Tarda » chemin de Tarda,
- au hameau de Mercadier rue de Juncas et rue de Mercadier,
- au lieu-dit le village « Place de la Bascule »

Monsieur COUZIER Jean-Jacques délégué aux travaux -urbanisation et voirie donne lecture du reçu :

- Entreprise NEOVIA dont le montant s'élève à 7 900.00 € HT soit 9 480.00 TTC

→ **Approuvée à l'unanimité**

- **Délibération : Petits travaux urgents SDEHG 2026-07-04**

Afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux urgents d'éclairage public et de signalisation tricolore relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé d'autoriser le Maire à engager ces travaux **pour toute la durée du mandat, dans la limite de 10 000€ annuels de contribution communale**. Pour chaque dossier ainsi traité une lettre d'engagement financier sera signée par le Maire.

Les règles habituelles de gestion et participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

→ **Approuvée à l'unanimité**

- **Délibération : Choix du bureau d'étude - Travaux d'aménagement du centre bourg 2026-07-05**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que les élus de la commission travaux a reçu deux cabinets d'études afin qu'ils travaillent l'étude de faisabilité pour l'aménagement du centre bourg de la rue de la liberté jusqu'au chemin de Dorus. Ces deux bureaux d'étude ont travaillé avec des consignes similaires.

La commission travaux s'est réunie après avoir reçu les offres des bureaux d'étude et a mis en avant le bureau d'étude OTCE.

Devis des bureaux sont :

- Bureau d'étude 2AU : étude de faisabilité à 9 000.00€ HT soit 10 800.00 TTC.

- Bureau d'étude OTCE : étude de faisabilité à 6 805.00 HT soit 8 166.00 € TTC.
(Option de 2 400.00 € pour le relevés topographique)

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de suivre l'avis de la commission et de choisir le bureau d'étude OTCE.

→ **Approuvée à l'unanimité**

- **Questions diverses :**

Communication sur les événements de la commune

- Cloches de l'église : Communiquer sur la raison de ne pas les faire fonctionner.

La commission communication propose d'afficher cette information sur la porte de l'église et de l'intégrer dans la gazette de septembre.

Benjamin se propose de gérer l'ouverture de l'église 5 jours sur 7, il pourra prévenir Fanny s'il n'est pas disponible.

- Canicule : La commission Communication propose de faire 1 flyer maintenant sur la canicule comportant les points de vigilance, les gestes à effectuer.
- Infos sur dépôt de gerbe, Repas des écoles : Quel contenu communiquer en septembre ?

Compte rendu de réunion de la Commission des écoles syndicat coteaux : Jean-Jacques Couzier

Le montant des impayés est en diminution.

Tarif de la garderie défini à 55 centimes la demi-heure. Augmentation des prix des repas car obligation de proposer 2 repas Bio par semaine entraînant une augmentation du prix de revient.

Augmentation de la durée de travail de certains CDD n'impactant pas le budget car ces heures étaient déjà comptabilisées en heures complémentaires sur l'année passée.

Achat tracteur

- 3 devis en cours

Rendez-vous de M. le Maire pour les demandes de subventions pour les travaux de l'église :

- 17 juillet avec M. le Président du Conseil Départemental
- 23 Juillet avec M. le Sous-Préfet de Muret

La séance est levée à 21h

APPROBATION du compte rendu du conseil municipal extraordinaire
DU 9 juillet 2026

LISTE EMARGEMENT

M. PASQUET Wilfrid	M. LOUPIAS Franck	Mme MARTIN-BENETTI Cécile
M. COUZIER Jean-Jacques	M. CLARET Boris	Mme SOUAÏ Samia
M. FREZOU Christophe	Mme CETTOLO Stéphanie	Mme TETREL Stéphanie
	(Pouvoir à SOUAÏ Samia)	
M. VERDIER Benjamin	Mme ALBEROLA Laure	
	<i>EXCUSÉE</i>	